

CONSEIL MUNICIPAL
– Compte rendu de la séance du 23 septembre 2009 –

Présents : 20 conseillers.

Absents : M. GLOAGUEN Cédric (procurations LAURENT L.), Mmes SCAON Marie-Pierre (procuration LE BELLEC N.), STEPHAN Joëlle.

Secrétaire de séance : M. LE FLOCH Jean-Yves.

1/ Discussion et vote à l'unanimité de subventions exceptionnelles :

- **AFIDESA** pour l'organisation de l'opération « bol de riz » : 322 €
- **Les Gars de Plomeur** pour la fête de l'été (soirée du 12 août 2009) : 495 €
- **L'amicale des sapeurs pompiers** pour la fête du centenaire : 410 €
- **Le C.L.C.** pour l'organisation d'activités en 2008 : 2 302,82 €
- **L'amicale laïque** pour le fest-noz (soirée du 29 juillet 2009) : 200 €
- **Le centre d'éducation canin** pour la soirée marine (du 05 août 2009) : 350 €

2/ Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel communal à effet du 1^{er} octobre 2009 par création d'un poste d'agent administratif territorial de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

3/ Délibération attribuant à la société DCI environnement le marché d'étude pour la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées pour un montant global de 25 953,20 euros T.T.C..

4/ Discussion et vote à l'unanimité de l'aliénation d'un lot de 1302 m² dans la zone d'activités de Ti-Boutic, au prix de 10 euros le m², au profit de M. BAQUET Mickaël, en vue du transfert de son entreprise (Surfkite) sise au même endroit (avis du Domaine en date du 23 juillet 2009).

5/ Discussion et vote à l'unanimité de la vente par la commune de lots de terrain à bâtir dans le lotissement communal de Penfond Kreis (provenant de la division des parcelles cadastrées section ZL 75 et 453) au prix de 45 euros le m² (avis du Domaine en date du 21 août 2009).

6/ Délibération portant mise en œuvre de la procédure d'élaboration d'un plan communal d'accessibilité aux personnes handicapées conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

6/ Discussion et vote à l'unanimité :

- Budget général - D.M. n°2 :

* Inscription de 850 € en section d'investissement :

- en dépenses à l'article 274 (prêts)

- en recettes à l'article 1321 (subventions d'équipement)

- Budget général - D.M. n°3 :

* La réduction de crédits aux articles suivants :

- en dépenses d'investissement	/ article 192 :	- 87 240 €
- en recettes d'investissement	/ article 2172 :	- 23 720 €
	/ article 2182 :	- 58 470 €
	/ article 2183 :	- 2 950 €
	/ article 2188 :	- 2 100 €
- en dépenses de fonctionnement	/ article 675 :	- 87 240 €
- en recettes de fonctionnement	/ article 776 :	- 87 240 €
- en recettes de fonctionnement	/ article 775 :	- 132 000 €

* La modification des inscriptions budgétaires aux articles suivants :

- à l'article 70872 (rbst frais sur budgets annexes) :	+ 16 800 €
- à l'article 74121 (DSR) :	+ 51 800 €
- à l'article 74127 (DNP) :	+ 18 800 €
- à l'article 022 (dépenses imprévues) :	- 44 600 €

- Budget assainissement – D.M. n°1:

* l'inscription de 3 200 € en section d'investissement

- en dépenses à l'article 1391 – *subv d'inv.* (chapitre 040)
- en recettes à l'article 2762 – *TVA* (chapitre 27)

* l'inscription de 3 200 € en section de fonctionnement :

- en dépenses à l'article 6061 – *eau* (chapitre 011)
- en recettes à l'article 777 – *quote-part sub inv.* (chapitre 042)

8/ Information de l'assemblée des décisions comptables prise par Mme Le Maire sous la forme de certificats administratifs :

- **Budget général** : transfert d'une partie des crédits inscrits au chapitre 020 (*dépenses imprévues en section d'investissement*) aux chapitres suivants :

Chapitre 23 /	article 23136 : 30 500 € (chapelle Notre Dame de Tréminou)
	article 23158 : 27 000 € (travaux France Télécom)
	article 23159 : 30 000 € (travaux d'électrification)
Chapitre 20 /	article 2088 : 50 €

- **Budget assainissement** : transfert d'une partie des crédits inscrits au chapitre 022 (*dépenses imprévues en section de fonctionnement*) au chapitre suivant :

Chapitre 011 /	article 6061 : 20 000 € (eau)
----------------	-------------------------------

9/ Discussion et vote à l'unanimité de :

- **la reconduction des tarifs de location du restaurant scolaire municipal pour l'année 2009 :**

✓ Cuisine et salle :	120 €
✓ Cuisine :	50 €
✓ Salle dans son entier :	75 €
✓ Salle, une travée :	30 €

- la mise en recouvrement des fermages des terrains communaux (échéance de septembre 2009) sur la base de 100 euros/ha, pour les parcelles suivantes :

✓ RAPHALEN Hubert – Lesplomeur :

ZP 43	4ha 50a 00ca
ZV 44(p)	1ha 28a 00ca
ZP 133(p)	<u>1ha 62a 00ca</u>
	7ha 40a 00ca

✓ QUENET André - Lesplomeur :

ZR 218	62a 60ca
ZR 19	<u>1ha 67a 40ca</u>
	2ha 30a 00ca

- la prise en charge des frais de mission réels des élus à l'occasion du congrès des maires qui se déroulera à Paris du 17 au 19 novembre 2009.

- l'attribution d'un prêt d'honneur de 850 euros à M^{lle} CHAPALIN Elsa – rue Ar Feunteun pour le financement d'études supérieures.

10/ Adoption à l'unanimité d'un motion de soutien aux agriculteurs.

Communications diverses :

VU pour être affiché le 29 septembre 2009 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT

